



ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 23 JUIN 2022

Modalités de mise à disposition et consultation des documents préparatoires
(Articles R.22-10-23 et R.225-83 du Code de commerce)

Une Assemblée Générale Mixte de SYNERGIE se tiendra le jeudi 23 juin 2022 à 10 heures 30 à l'Hôtel Le Meurice, 228 rue de Rivoli, 75001 PARIS.

L'avis de réunion a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 16 mai 2022 (bulletin n°58) et sera suivi de l'avis de convocation conformément à la réglementation en vigueur.

Les documents prévus à l'article R.225-83 du Code de commerce seront tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée.

Les documents prévus à l'article R.22-10-23 du Code de commerce peuvent être consultés et téléchargés à partir du site internet de la Société (www.synergie.com).

Dans le contexte de l'épidémie de COVID-19, la Société pourrait être amenée à modifier les modalités d'organisation et de participation à l'Assemblée Générale en fonction des évolutions législatives et réglementaires qui interviendraient postérieurement à la parution de l'avis ci-dessus visé.

Les actionnaires sont donc invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site internet de la Société (www.synergie.com, rubrique Assemblée Générale) qui pourrait être mise à jour pour préciser les modalités définitives de participation à cette Assemblée Générale en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux.

SYNERGIE

Siège social : 11 avenue du Colonel Bonnet 75016 PARIS
Société Européenne au capital de 121.810.000 euros
329 925 010 RCS PARIS

www.synergie.com